

# Commission de suivi de Site SCORI Lillebonne

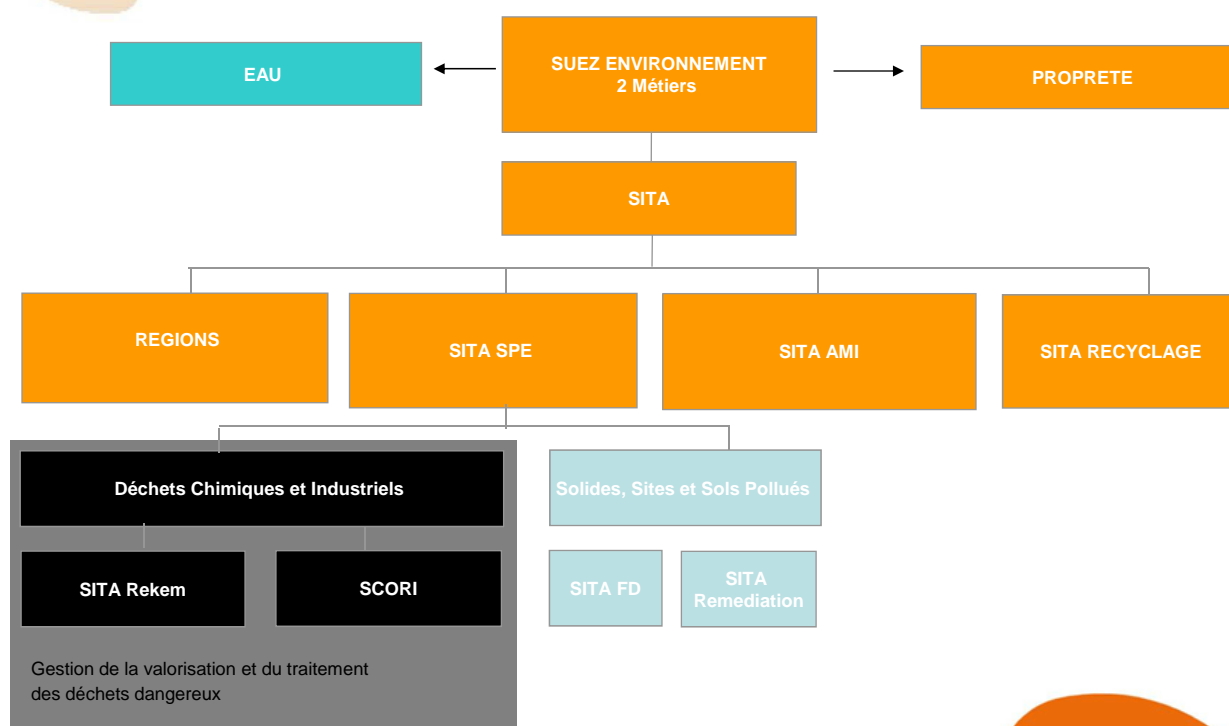
16-06-2014



SITA SPECIALITES



## SITA SPE DCI AU SEIN DE SUEZ ENVIRONNEMENT



SITA SPECIALITES



## Les entités de SITA SPE

---

### Direction Déchets Chimiques & Industriels (DCI)

#### • SITA Rekem / SITA Scori

- Traitement et valorisation par incinération
- Evapo-incinération
- Valorisation énergétique et matière en cimenterie à travers la co-incinération
- Régénération de solvants et hydrocarbures
- Tri-transit-regroupement/pré-traitement
- Gestion déléguée
- Interventions sur site client

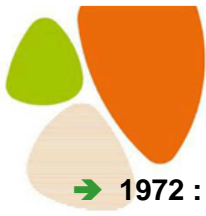
#### • Ecoltecnica / SITA Scori GmbH

Tri-transit-regroupement

- **600** collaborateurs
- **2** incinérateurs spécialisés dans le traitement de déchets dangereux
- **2** unités de régénération des solvants et valorisation des hydrocarbures
- **13** plateformes transit-regroupement et prétraitement
- **20** cimenteries partenaires en France
- **6 000** producteurs de déchets pris en charge
- **780 000** tonnes prises en charge
- **170** M€ de Chiffre d'affaires



SITA SPECIALITES



## Historique du site de SCORI Lillebonne

---

- ➔ **1972** : Création de la Compagnie des Huiles Usagée : C.O.H.U.
- ➔ **1978** : Construction de l'unité de valorisation des déchets d'hydrocarbures
- ➔ **1981** : Extension de l'activité de traitement physico chimique des huiles solubles
- ➔ **1994** : Implantation de la 1ère unité d'évapo-incinération
- ➔ **1998** : SCORI détient à 100 % C.O.H.U.
- ➔ **2000** : Rachat de la seconde parcelle du site
- ➔ **2000** : Implantation de la Station de traitement biologique des eaux
- ➔ **2001** : Construction de la 2ème unité d'évapo-incinération
- ➔ **2006** : Installation d'unité de déshydratation des boues biologiques
- ➔ **2008** : Changement du four de l'évapo-incinération,
- ➔ **2009** : Implantation d'un aéro-flottateur (STEP)
- ➔ **2012** : Démarrage du programme de rénovation des cuves de stockage
- ➔ **2013** : Changement des analyseurs de fumées et rénovation fosse de dépotage



SITA SPECIALITES



## La séparation en deux parties de site



SITA SPECIALITES

## Présentation des outils



SITA SPECIALITES



## Présentation des outils



## Organisation générale du site

- **25 personnes**
  - > 2 cadres
  - > 10 agents de maîtrise
  - > 11 employés ouvriers
  - > 1 BTS en alternance au laboratoire
  - > 1 commercial (agence IDF Normandie )
  
- **Logistique, échantillonnage et laboratoire**
  - > Service continu de 7h00 à 17h30 du lundi au vendredi (depuis 2011)
  
- **Production**
  - > Fonctionnement continu 24/24h et 7/7j



## Résultats sécurité

---

- **Sécurité TF1 groupe DCI : 6,9 en 2013**

- > 2014 : 0 AAA et 0 ASA
- > 2013 : 0 AAA et 0 ASA
- > 2012 : 0 AAA et 0 ASA
- > 2011 : 0 AAA et 1 ASA : coupure au doigt avec béccher en verre
- > 2010 : 0 AAA et 0 ASA
- > 2009 : 1 AAA lumbago d'un opérateur lors du nettoyage de filtre

Entreprises extérieures : env 12 000 heures d'intervention/an

- > 2013 : 0 AAA et 0 ASA
- > 2012 : AAA en 2012 choc au tibia lors du démontage d'un échafaudage 3 j d'arrêt
- > 2011 : 0 AAA et 0 ASA

- **Certifications**

- > Certification ISO 9001 version 2000
- > Certification ISO 14001
- > Certification MASE UIC Normandie : renouvellement pour 3 ans en mai 2013



SITA SPECIALITES



## Arrêtés préfectoraux

---

- **Traitement thermique**

- > L'évapo-incinération des déchets aqueux

- **Traitements physico-chimiques**

- > La centrifugation : la valorisation matière des hydrocarbures
- > Le cassage physico chimique des huiles solubles
- > La station de traitement biologique des eaux souillées

- **Capacités autorisées AP 13/01/2003**

- > Traitement thermique : 50 000 T/an
- > Traitement physico chimique : 50 000 T/an



SITA SPECIALITES



## Arrêtés préfectoraux

---

- Arrêté initial d'autorisation d'exploiter du 18 août 1978
- De nombreux arrêtés complémentaires
- Arrêté principal : 13 janvier 2003
  - > Définissant les principales prescriptions de fonctionnement du site
- Arrêté complémentaire du 29 mai 2007
  - > Prescriptions relatives au critère pH des déchets entrants. cassage. Réception autorisée de 5000 t/an de déchets acides ou basiques utilisés comme réactifs ou adjuvant.
- Arrêté complémentaire du 15 février 2012
  - > Prescriptions complémentaires relatives au renouvellement de deux sources radioactives scellées (rubrique n°1715) (Labo et exploit)
- Arrêté complémentaire RSDE du 13 mars 2012
  - > Mise en place de la phase de surveillance initiale des rejets (prélèvements de nov 2012 à juillet 2013)
- Arrêté complémentaire du 3 mai 2012
  - > Prescriptions complémentaires relatives à l'acceptation de déchets aqueux bas point éclair (entre 0 et 55°C) dans le réservoir B du site (capacité autorisé 200 m3)

SITA SPECIALITES



## Évolutions réglementaires

---

- Nouvelle nomenclature des ICPE et SEVESO II
  - > Décret n° 2010-369 du 13 avril 2010 : modification de la nomenclature des ICPE relatives aux activités de gestion des déchets
  - > Suppression des rubriques 167 et 2799 et création de nouvelles rubriques sous lesquelles les activités du centre seront reprises.
    - > 2770 / 2771 : Evapo incinération
    - > 2790 / 2791 : Traitement physico Chimique (centrifugation et cassage physico chimique)
    - > 2717 : Transit regroupement de déchets aqueux hydrocarbonés (déchets filière évapo)
  - > Déclaration faite en préfecture au bénéfice de l'antériorité le 12 avril 2011.
  - > Classement du site en SEVESO seuil bas justifié par le potentiel de danger des déchets et résidus d'hydrocarbures (R51) et des déchets aqueux bas point d'éclair (T)
  - > Recensement des substances dangereuses présentes sur le site du MEDDE fin janvier 2012.

SITA SPECIALITES



## Évolutions réglementaires

Ancienne rubrique	Classement	Nouvelle rubrique	Nature des activités	Volume maximal	Classement
167 C	A	2770-1-b	Installation de traitement thermique de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'articles 511-10 du code de l'environnement. Les déchets destinés à être traités contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R511-10 du code de l'environnement	Unité d'évapo incinération : 50 000 t/an	A Seuil bas
		2770-2	Installation de traitement thermique de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'articles 511-10 du code de l'environnement. Les déchets destinés à être traités ne contenant pas des substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R511-10 du code de l'environnement		A
		2771-2	Installation de traitement thermique de déchets non dangereux		A
167 C	A	2790-1b	Installation de traitement de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'articles 511-10 du code de l'environnement. Les déchets destinés à être traités contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R511-10 du code de l'environnement	Unité de traitement physico-chimique des déchets d'hydrocarbure et des fluides de coupe : 50 000 t/an	A Seuil bas
		2790-2	Installation de traitement de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'articles 511-10 du code de l'environnement. Les déchets destinés à être traités ne contenant pas des substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R511-10 du code de l'environnement		A
		2791-1	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720; 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782		A
		2716-1	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	20 000 t/an comprises dans la quantité totale des déchets entrants de 100 000 t/an	A
		2717-2	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets contenant des substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'articles 511-10 du code de l'environnement. La quantité des substances dangereuses ou préparations dangereuses susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure aux seuils AS et supérieure aux seuils A des rubriques d'emploi ou de stockage de ces substances ou préparations.		A

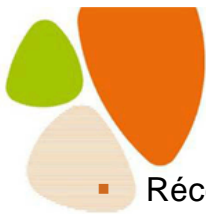
SITA SPECIALITES



## Évolutions réglementaires (suite)

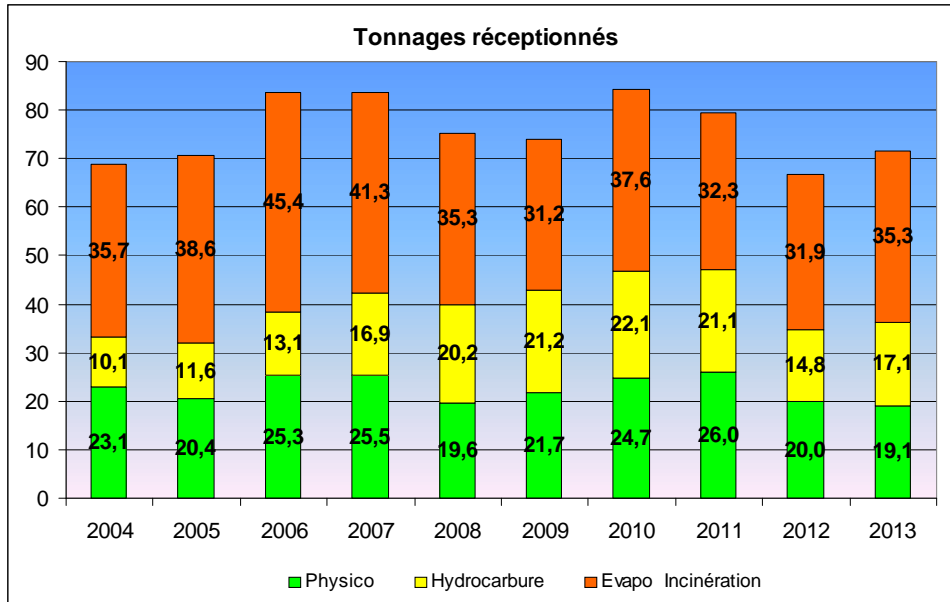
- Arrêté du 3 octobre 2010 relatif aux stockages de liquides inflammables soumis à autorisation sous la rubrique 1432
  - > Demande de recours de façon permanente aux moyens opérationnels auprès du SDIS 76 le 30/11/2012
  - > Refus du SDIS 76 d'assurer la couverture opérationnelle départementale et d'intervenir concomitamment au sein de l'établissement de SCORI en cas d'incendie.
  - > Obligation de mise en autonomie avant 2018
  
- Décret n° 2013-374 du 2 mai 2013 portant transposition des dispositions générales et du chapitre II de la Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (IED)
  - > Activité principale reprise sous la rubrique 3510 «élimination ou valorisation des déchets dangereux, avec un capacité de plus de 10 tonnes par jours» et comme BREF de référence le BREF WT « traitement de déchets », le 13 décembre 2013
  - > Activités exploitées sur site reprises sous les rubriques 3510, 3520, 3531 et 3550 au bénéfice de l'antériorité.

SITA SPECIALITES

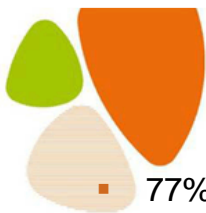


## Les déchets réceptionnés par le site

- Réception de 71 518 tonnes de déchet en 2013
- Augmentation de 5 % par rapport à 2012 principalement depuis la Haute Normandie et l'Île de France

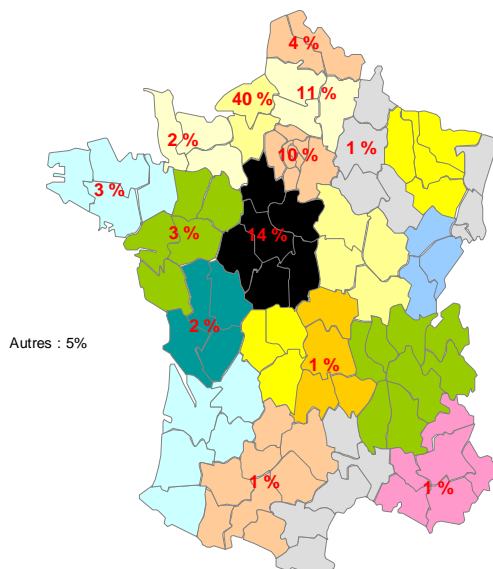


SITA SPECIALITES



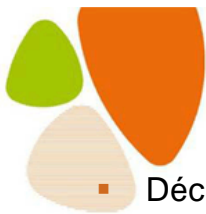
## Origines des déchets

- 77% des déchets en provenance de la région Haute Normandie et des régions limitrophes
- Autres : Belgique, Irlande et Martinique



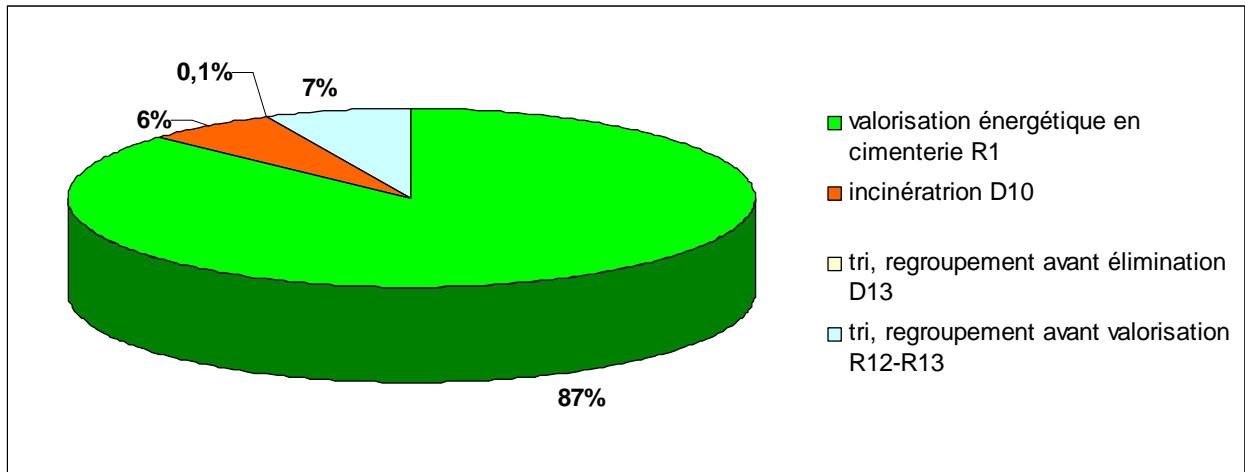
SITA SPECIALITES





## Les déchets générés par le site

- Déchets générés par le traitement des déchets : 9250 tonnes
  - > Déchets non dangereux 2013 : 446 tonnes
  - > Déchets dangereux : 8804 tonnes
  - > 87% des déchets valorisés énergétiquement en cimenterie

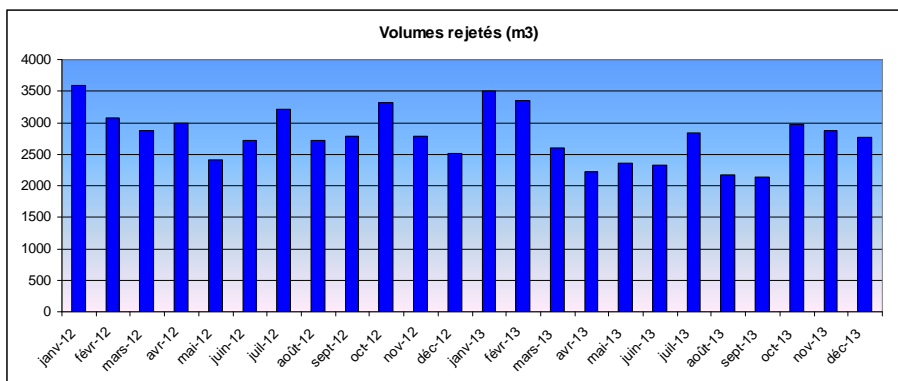


SITA SPECIALITES



## Les rejets aqueux du site

- Rejet de 33 634 m<sup>3</sup> d'eau en 2012 et 31 316 m<sup>3</sup> en 2013
  - > Rejet au milieu naturel
  - > Suivi des rejets par auto surveillance grâce au laboratoire du site
  - > 4 contrôles inopinés de surveillance des rejets par an
- Fin de la campagne de surveillance initiale de 32 substances, prescrite par arrêté du 12 mars 2012 dans le cadre de l'action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses pour le milieu aquatique



Paramètres	Concentrations moyennes et flux journaliers pour un débit de 120 m <sup>3</sup> /j	
	Concentration (mg/l)	Flux (kg/j)
DCO	960 mg/l	115 kg/j
DBO <sub>5</sub>	105 mg/l	12,6 kg/j
MES	15 mg/l	1,8 kg/j
COT	100 mg/l	12 kg/j
HCT	3 mg/l	0,36 kg/j
Phénols	0,5 mg/l	60 g/j
Métaux lourds	8 mg/l	1 kg/j
Fluorures	15 mg/l	1,8 kg/j
NTK	185 mg/l	22,2 kg/j
Azote global	310 mg/l	37,2 kg/j
AOX	5 mg/l	0,6 kg/j
T °	< 30 °C	
pH	5,5 à 8,5	

SITA SPECIALITES



## Suivi de la qualité des eaux souterraines

---

- Surveillance annuelle de la nappe souterraine prescrite par arrêté préfectoral complémentaire du 12 juillet 2004
- Suivi par prélèvement d'échantillon dans le réseau de surveillance constitué de trois piézomètres et analyses.
  - > • Hors barrière de confinement et hors zone d'activité principale (PZ11 en amont du site et PZA en aval de la station de traitement biologique) : absence de teneur en hydrocarbures C10-C40, BTEX, PCB et de HAP
  - > • Dans la barrière de confinement (PZB, en aval des cuves H1, H2 et n°1 à 19) : présence d'anomalies en hydrocarbures C10-C40 et en benzène en teneurs supérieures aux valeurs de référence, et présence de PCB en teneurs supérieures au seuil de détection au droit de PZB, pollution historique antérieure à l'implantation des activités SCORI.
- Confirmation de l'efficacité de la barrière de confinement séparant la partie exploitation du site, de la partie administrative.

SITA SPECIALITES



## Rejets atmosphériques

---

- Suivi continu des rejets atmosphériques suivant AP du 03 janv 2003
- Transmission trimestrielle des résultats à la DREAL
- Contrôles semestriels des rejets atmosphériques et validation de l'autosurveillance réalisée par le site
- Mise en demeure en 2012 pour le dépassement du temps d'indisponibilité des analyseurs
- Mise en la place fin 2013 d'une seconde ligne d'analyseurs redondants

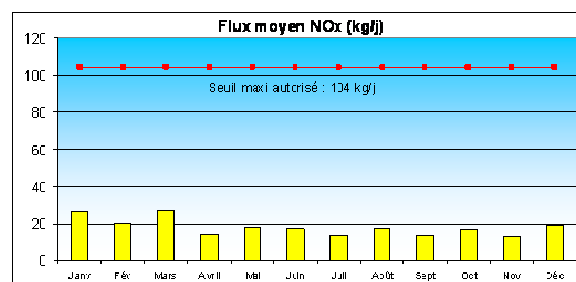
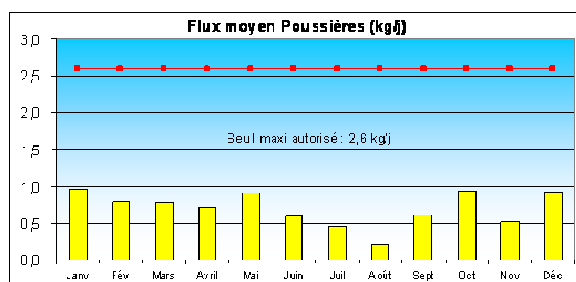
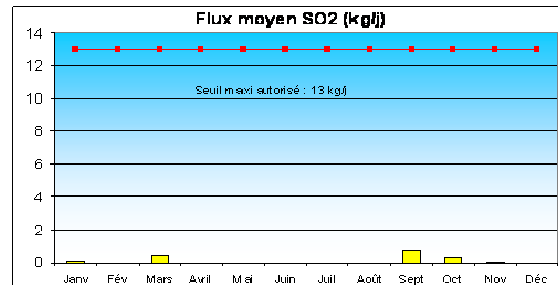
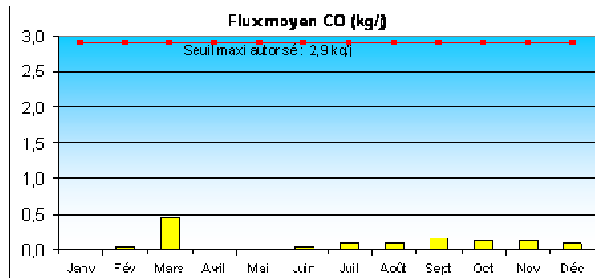
Paramètres	Concentrations en moyenne sur 1/2 h (mg / Nm <sup>3</sup> )	Concentrations en moyenne mobile journalière (mg/ Nm <sup>3</sup> )	Flux journaliers maximaux (kg / j)
Poussières	30	10	2,6
COT	20	10	2,6
Chlorure d'hydrogène	60	10	2,6
Fluorure d'hydrogène	4	1	0,26
Oxydes d'azote (éq NO <sub>2</sub> )		400	104
Dioxyde de soufre	200	50	13

SITA SPECIALITES



## Rejets atmosphériques

- Suivi des flux mensuels des principaux polluants



SITA SPECIALITES



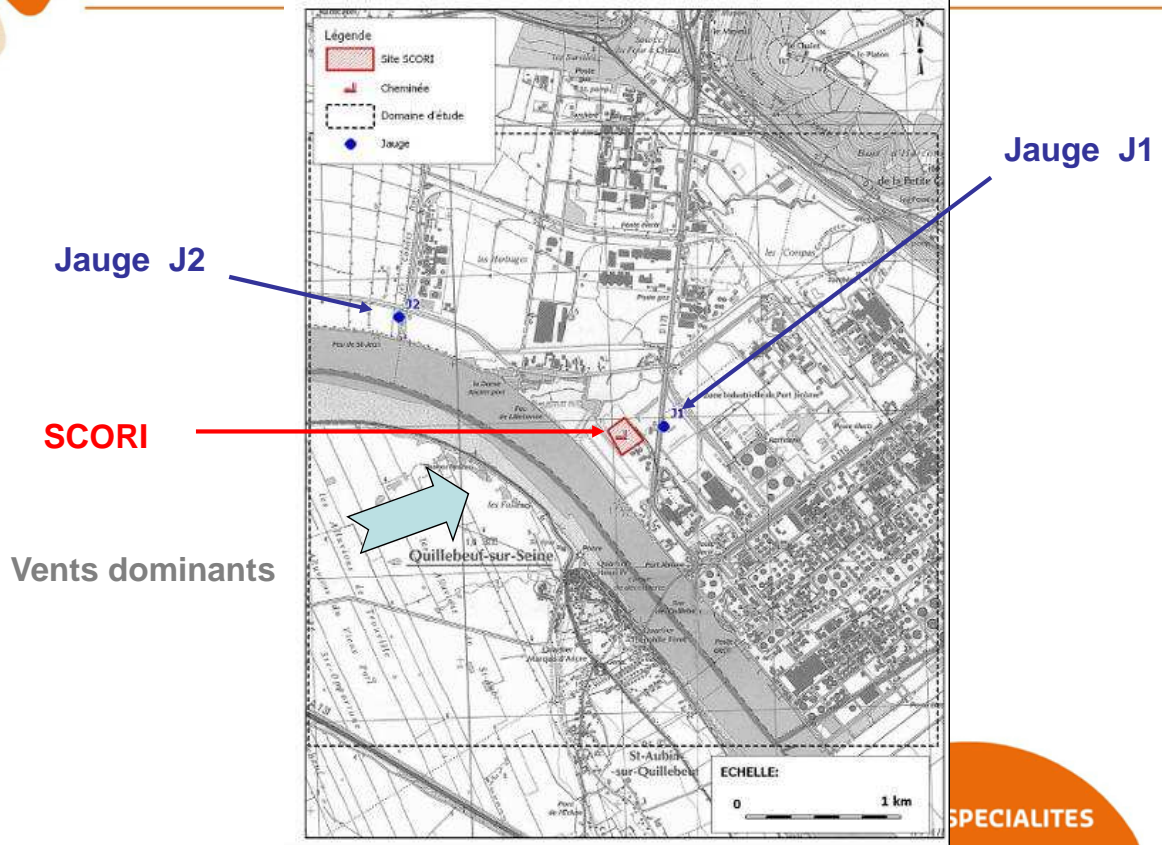
## Suivi de l'impact de l'incinérateur

- Suivi annuel de l'impact de l'incinérateur sur son environnement proche conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral complémentaire du 24 novembre 2005
- Suivi des retombés de métaux lourds et de dioxines et furanes
- Mise en place de collecteurs de retombées, exposés pendant plusieurs jours dans une zone de retombées maximales déterminée par modélisation et dans une zone réputée non affectée par les émissions du site
- Campagnes de mesures 2012 et 2013 basées sur la même méthodologie que celles de 2006, 2007, 2010, 2011
- Dépôts surfaciques en dioxines et furanes très faibles et non significatifs au niveau des deux points de mesures J1 et J2 (comparables au niveau de ces deux points et inférieurs aux valeurs de référence existantes).
- Dépôts surfaciques des métaux au niveau des points J1 et J2, très faibles et du même ordre de grandeur pour les 2 points,
- L'impact du site SCORI ne semble pas significatif sur son environnement proche.

SITA SPECIALITES



## Suivi de l'impact de l'incinérateur



## Projets et perspectives 2014

### Perspectives

- Mise en application des prescriptions du nouvel arrêté préfectoral du 4 mars 2014
- Proposition à la DREAL de montants pour la garantie financière pour la mise en sécurité des installations en cas d'arrêt
- Réalisation d'une nouvelle étude de danger du site

### Projets

- Mise en place d'une unité de mesure semi continu des dioxines et furanes sur les rejets atmosphériques de l'incinérateur
- Mise en place d'un dégrilleur automatique pour le dépotage des citernes contenant des sédiments pour la filière biologique
- Inspection hors exploitation de 4 cuves de stockage de déchets et de produits
- Vérification de l'étanchéité des réseaux de collecte des eaux pluviales